



## ARRETE

Année 2023 N° *147-c* /MEF/DC/SGM/INStaD/SP *028* SGG23

### PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL DU CINQUIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

Vu  
Le Directeur national du  
Contrôle financier

*16-23*  
*02*  
*[Signature]*

**Aristide Aboyi EDAH**  
**SOHOU**

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi no 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n°2012-02 du 19 janvier 2012 portant autorisation de ratification de la Charte africaine de la Statistique, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), le 04 février 2009 ;
- vu La loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin;
- vu la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la loi n°2022-07 du 27 juin 2022 portant organisation et réglementation des activités statistiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n°2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n°2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n°2022-476 du 03 août 2022 ;

- vu le décret n°2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n°2021-523 du 13 octobre 2021 portant approbation des statuts modifiés de l'Institut national de la Statistique et de l'Analyse économique désormais dénommé Institut national de la Statistique et de la Démographie ;
- vu le décret n°2022-349 du 22 juin 2022 portant organisation du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitation de février 2023;

Considérant les nécessités de service,

### **ARRÊTE :**

#### **Article premier :**

Conformément aux dispositions des articles 5 et 6 du décret n°2022-349 du 22 juin 2022 portant organisation du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitation de février 2023, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Comité national du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitation (RGPH5). Il s'agit de :

**Président :** Le Ministre de l'Économie et des Finances ;

**1<sup>er</sup> Vice-Président :** Le Directeur de Cabinet du MEF ;

**2<sup>ème</sup> Vice-Président :** Le Secrétaire général du MEF ;

**Secrétaire :** Le Directeur général de l'INStAD ;

#### **Membres :**

- **Monsieur Wilfried Léandre HOUNGBEDJI**, Secrétaire général adjoint du Gouvernement, Porte-parole du Gouvernement ;
- **Madame Aurélie I. ADAM SOULE ZOUMAROU**, Ministre du Numérique et de la Digitalisation ;
- **Monsieur Moïse Achille HOUSSOU**, Chef de Département du Bureau d'Analyse et d'Investigation, Représentant de la Présidence de la République ;
- **Monsieur Alastair Sèna ALINSATO**, Directeur de Cabinet du Ministre d'État chargé du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale ;
- **Monsieur Zoul-Kifouly A. LAWANI**, Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- **Monsieur Oméga Barthélémy Junior HONVOH**, Directeur adjoint de Cabinet du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération ;



- **Monsieur Yafradou ADAM TAIROU**, Directeur adjoint de Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- **Monsieur Sourou Louis BOSSA**, Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère du Cadre de Vie et du Développement durable ;
- **Monsieur Samon Alexandre BIAOU**, Directeur de la Statistique Agricole du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche ;
- **Monsieur Émile Mèyissèhoué GNONLONFOUN**, Directeur de Cabinet du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- **Monsieur Gilbert AMINOU**, Conseiller technique juridique du Ministre du Travail et de la Fonction publique ;
- **Monsieur Noutaï Rodrigue HONKPEHEDJI**, Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
- **Madame Mathilde AGBODANDE HOTEYI**, Conseillère technique au Suivi de la performance du Secteur Santé du Ministère de la Santé ;
- **Monsieur Mouftaou AMADOU SANNI**, Professeur Titulaire en Statistique et Démographie, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- **Monsieur Olawalé Amos OLAOSSI**, du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
- **Monsieur Olatoundji Martin ESSOUN**, Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère des Enseignements maternel et primaire ;
- **Monsieur Chamss-Deen O. TAIROU**, Secrétaire général adjoint du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- **Monsieur Edgard Pierre Roch QUENUM**, Conseiller technique juridique du Ministre des Infrastructures et des Transports ;
- **Monsieur Gbèdaso Laurent AKPO**, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- **Monsieur Paul MOUZOUN**, Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère de l'Energie ;
- **Monsieur Agnidé Emmanuel LAWIN**, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Eau et des Mines ;
- **Monsieur Luc OBALE**, Cadre à la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- **Monsieur Godefroy Gaspard GOUDJO**, Chef du Service de la Coopération de la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère des Sports ;
- **Monsieur Kocou Modeste AGBASSE**, Chef Service des Etudes et de la Statistique de la Direction de la planification, de l'administration et des finances du Ministère délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense nationale ;

- **Monsieur Etienne HOUNGBEDJI**, Chef du Bureau d'audit des missions, évaluations et études prospectives de l'Assemblée nationale ;
- **Monsieur Thierry BIDOUZO**, Secrétaire général de la Haute Cour de Justice ;
- **Monsieur Raymond DOSSA**, Assistant du Président de la Cour constitutionnelle ;
- **Monsieur Anatole TOLOHIN**, Directeur de Cabinet du Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- **Monsieur Sabirou ISSA ABDOURAMANE**, Chef du Service des Etudes, des Statistiques et de la Formation à la Cour suprême ;
- **Madame Baké Battah Raïssa KOROGONE, épouse BAGNAN**, Administrateur, Chef du Service de l'Administration et du Personnel à la Cour des Comptes ;
- **Monsieur Alain ZOULIN**, Secrétaire Général adjoint du Conseil économique et social ;
- **Monsieur Sanni GOUNOU**, Conseiller Électoral à la Commission électorale nationale autonome ;
- **Monsieur Pascal G. TCHIWANOU**, Directeur de Cabinet du Médiateur de la République ;
- **Monsieur Alban Audrey D. GLOGLO**, Chef de la Cellule de Contrôle interne de la Direction générale du Budget ;
- **Monsieur Armel Hacynth DADE**, Elu consulaire à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- **Monsieur Lionnel Arnaud CHABI CHINA**, Secrétaire général de la Chambre nationale d'Agriculture du Bénin ;
- **Monsieur Nassirou DOMINGO**, Président de la Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Bénin ;
- **Monsieur Sonagnon Juste Lavenir BOKO**, Secrétaire général de la Plateforme des organisations de protection et de défense des intérêts des personnes de troisième âge ;
- **Monsieur Damien MEDEDJI**, Coordonnateur du Centre de Formation et de Recherche en matière de Population (CEFOP), représentant de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- **Monsieur Abdoul-Ramane ABDOULAYE**, Enseignant, représentant de l'Université de Parakou ;
- **Monsieur Koffi David MONTCHO HAMBADA** de l'Université nationale d'Agriculture de Kétou ;
- **Monsieur Chabi Akambi Fabrice ELEGBEDE**, enseignant-chercheur, représentant de l'Université nationale des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques d'Abomey ;
- **Madame Cathérine ADONON**, Secrétaire général de l'Association des femmes juristes du Bénin ;
- **Sa Majesté Toko Salifou KOUMA, Roi GANGOROSUAMBOU**, représentant des sages et têtes couronnées ;



- **Monsieur Malick GOMINA**, Maire de la commune de Djougou représentant l'Association nationale des Communes du Bénin (ANCB);
- **Monsieur Médard Dominique BADA**, Professeur titulaire de Linguistique, Directeur de l'Institut National de Linguistique Appliquée (INALA) ;
- **Monsieur Arouna LAWANI**, Président du Conseil d'Administration de la Maison de la Société civile ;
- **Monsieur Abel Alex GOUGBEDJI**, Chef Projet Impact à l'Agence nationale d'Identification des Personnes ;
- **Monsieur Marc-André LOKO**, Directeur général de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique ;
- **Monsieur Hervé Coovi GUEDEGBE**, Secrétaire exécutif de l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et de la Poste du Bénin ;
- **Monsieur Yves Constant ATCHADE**, Directeur Financier et Comptable à l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel ;
- **Monsieur Stanislas DEGBO**, Président du Conseil national des Organisations d'Artistes du Bénin ;
- **Madame Sabine AKPLOGAN**, première Vice-Présidente de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin ;
- **Monsieur Rodolphe Dieudonné ASSOGBA**, Secrétaire général du Bureau exécutif national du Conseil national des Cultes endogènes du Bénin ;
- **Monsieur Euloge Thierry Sourou HOUNZANDJI**, Représentant de l'Église Protestante méthodiste du Bénin ;
- **Monsieur Halissou SANI ISSA**, Représentant de l'Union islamique du Bénin ;
- **Abbé Nathanaël SOEDE**, Représentant de l'Église Catholique du Bénin ;
- **Monsieur Jean-Baptiste GODUI**, Secrétaire Général Adjoint (SGA) de l'Association des Statisticiens, Planificateurs et Démographes du Bénin.

## **Article 2 :**

Le Comité national de Recensement est l'organe d'orientation et de supervision des activités préparatoires et techniques du RGPH5. Il a pour mission d'assurer la préparation et le contrôle de l'exécution du RGPH5.

## **Article 3 :**

Le Comité national du Recensement se réunit en session ordinaire une (01) fois tous les trois (3) mois. Il peut également se réunir en session extraordinaire en cas de besoin sur convocation de son Président.

**Article 4 :**

Le Comité National du Recensement peut faire appel à toutes personnes physiques ou morales dont la compétence est nécessaire pour le bon déroulement des activités du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitation.

**Article 5 :**

Les frais de fonctionnement du Comité National du Recensement seront imputés sur les lignes appropriées du budget du RGPH5.

**Article 6 :**

Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 2 FEV 2023

Le Ministre de l'Économie et  
des Finances



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat

**AMPLIATIONS :**

PR 1(ATCR) – SGG (01) - CABINET (01) - SGM (01) – AN (04) – CC (02) – CS (02) – CES (02) – HCJ (02) - HAAC (02) – CE (01) - DAF (01) – TOUS MINISTERES (24) INTERESSES (62) - JORB (01) – CHRONO (01).